



PROJET ÉOLIEN À NANDRIN

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE
VOTRE AVIS COMPTE !

LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA PROCÉDURE

La réunion d'information de ce 20 février 2013 s'inscrit dans un cadre légal. Elle représente le lancement de l'étude d'incidences et de la procédure officielle de demande de permis unique. C'est seulement lorsque cette étude sera terminée qu'une demande de permis pourra être introduite auprès des autorités compétentes.

VOTRE AVIS COMPTE !

Vos observations et suggestions seront prises en compte dans l'étude d'incidences. Il vous suffit pour cela de les adresser par écrit jusqu'au **8 mars 2013**, à l'adresse suivante :

Collège Communal de Nandrin, Place O. Musin, 1 à 4550 Nandrin
(avec une copie à EDF Luminus, Anne-France Fontaine, Rue Joffre 12, 4000 Liège)

Des informations peuvent être obtenues auprès de : Anne-France Fontaine

EDF Luminus
rue Joffre 12 - 4000 Liège - Belgique
T : 04/330.49.33
E : anne-france.fontaine@edfluminus.be

Vous êtes journaliste? Contactez chez EDF Luminus :

Anne Grandjean
T : 02/213.79.08
E : anne.grandjean@edfluminus.be

Document remis à l'occasion de la RIP du 20 février 2013 à Saint-Séverin.

Chauffage, transport ou électricité...

L'énergie consommée en Belgique est encore aujourd'hui très largement produite au moyen de combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon) et nucléaires. Le recours à ces combustibles est actuellement et de plus en plus au centre des préoccupations environnementales en raison, notamment, des émissions atmosphériques, de la pollution locale et de la diminution rapide des réserves disponibles. Un constat s'ajoute encore: le confort de notre société moderne nous rend dépendants de l'énergie.

Aujourd'hui, grâce à des développements technologiques de pointe, la possibilité nous est donnée de produire l'électricité que nous utilisons autrement et de manière complémentaire, via des sources d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement. Les éoliennes sont une des alternatives à nos modes classiques de production d'électricité. Elles exploitent une source naturelle inépuisable: le vent, et ce dans le respect de chacun.

DES ÉOLIENNES À NANDRIN

Le parc se composera de 5 éoliennes et produira environ 30.000.000 kWh par an ce qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'environ 7.500 ménages wallons (sur base d'une consommation de 4.000 kWh/an). Il se situe sur la commune de Nandrin, entre les villages de Yernée-Fraigneux, Villers-le-Temple et Saint-Séverin.

Le site choisi présente de nombreux atouts propices au développement éolien: l'ouverture aux vents dominants, l'altitude, la configuration du site, l'accès aisé ou encore la superficie disponible.



Un projet conçu dans le respect de l'environnement et des riverains

- EDF Luminus s'impose des contraintes de distances des habitations plus grandes que celles recommandées par les autorités
- Garantie de respect des normes acoustiques
- Communication transparente

COMMUNE DE ENGIS

Des effets positifs sur l'environnement

Ces 5 éoliennes permettront d'éviter l'émission d'un peu plus de 12.900 tonnes de CO₂ par an (par rapport à une centrale thermique) ce qui représente l'équivalent des émissions de plus de 5.600 voitures ou encore d'un peu plus de 2.000 logements.

(1) (sur base d'un kilométrage moyen de 15.000 Km/an et du taux d'émission moyen du parc automobile belge à savoir 152,5 g de CO₂/km)

(2) (sur base d'un taux d'émission annuel moyen de 6.150 kg/logement).

COMMUNE DE AMAY

COMMUNE DE MODAVE

COMMUNE DE NANDRIN



Quelles éoliennes?

Nombre d'éoliennes: 5
Hauteur totale max: 150 mètres
Puissance nominale: de 2 à 3,5 MW



éoliennes en projet

limites communales

0 250 500m